

Enfants caractériels et réfugiés yougoslaves

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 48

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les pionnières

(Suite de la page 1)

lité en universalisant « indûment le modèle de la femme au foyer. »

Cette presse est fort longtemps restée muette à l'égard du contrôle des naissances, elle « s'est refusée à éclairer les femmes sur les moyens rationnels pour éviter les grossesses qui ruinent leur santé et conduisent leur ménage à la faillite ». Ce faisant, cette presse était en contradiction avec les autres principes qu'elle prêchait : la nécessité d'éduquer, pas à pas, et individuellement chaque petit enfant et la nécessité de maintenir un foyer harmonieux, serein, heureux. Car il est fort difficile à la majorité des femmes d'être, à la fois, génitrice permanente, éducatrice, séductrice et maîtresse de maison impeccable.

Le mythe de la divinisation de la femme

Les œuvres littéraires, comme la femme féminine, idéalisent la femme dans le domaine sentimental, et cette idéalisation compense, chez les lectrices assoiffées de rêve, de fiction, le sentiment très net que la réalité leur donne de leur dépendance. De là, le succès constant de la presse romanesque où des héroïnes élues atteignent au bonheur. On oublie alors l'immense masse des « non-élues » qui subissent un destin morne ou misérable.

Le mythe démographique du nombre

Bien longtemps, les groupes humains ne réussissaient à se maintenir et à se défendre que s'ils étaient assez nombreux. D'autre part, pendant ces époques dangereuses, les enfants étaient en grand nombre, les conditions étaient défavorables pour tous les êtres faibles. La nécessité de mettre au monde de très nombreux enfants s'imposait à chaque femme, « mère, elle est honorée, stérile, elle est répudiée sinon maudite ».

Le mythe du nombre n'est pas déchu, on l'a vu puissamment mis en honneur dès la première et surtout dès la seconde guerre mondiale.

Le mythe de l'excellence de la grossesse

On a prêté, on prêche encore, avec arguments médicaux à l'appui, la santé par la maternité. Cette affirmation contribue à déconsidérer les moyens permettant d'éviter la maternité.

Si, cependant, les maternités répétées entraînent une usure de l'organisme, on s'empresse de faire valoir que de tels inconvénients sont compensés par un épanouissement psychologique impossible à obtenir autrement. Or, cette conséquence des grossesses très fréquentes n'est nullement démontrée par des statistiques médicales ou sociales.

Néanmoins, on continue de brandir de tels slogans :
« Famille nombreuse : famille heureuse »,
« famille nombreuse, famille vertueuse ».

Cette brève énumération des préjugés qui nous oppressent encore n'est qu'un des aspects de l'ouvrage fort abondant et documenté dont nous parlons ; l'abondance même de la matière nous oblige, dans cet unique article, de nous limiter au sujet que nous avons choisi de discuter ici.

Certes, c'est en crevant ces vieilles baudruches, ces anciens mythes que les pionnières ont libéré leurs sœurs, qu'elles ont obtenu l'égalité des droits civiques, qu'elles ont obtenu la promotion professionnelle des travailleuses qui s'accomplissent peu à peu, qu'elles ont amené l'opinion publique à envisager la possibilité d'un prudent « planning familial »...

Mais le zèle avec lequel nos auteurs cherchent à ranimer la ferveur des générations féminines actuelles les égare parfois et risque même de créer de nouveaux mythes paralytants.

Gardons-nous des nouveaux mythes

Le mythe de la nourrice collective

Ainsi semblent-elles croire que la mère, gardienne attirée et obligée de son petit enfant, est un préjugé du passé qu'il faut abattre. Elle citent l'exemple des Kibboutz israéliens où les enfants sont collectivement soignés et éduqués tandis que la mère est libre d'accomplir sa tâche professionnelle. Or, l'exemple des kibboutz est court, fragmentaire et la rigueur de la règle serait, dit-on, déjà atténuée. Par contre des expériences étendues à de nombreux pays socialistes, capitalistes, communistes, confirment la valeur de la présence maternelle auprès du jeune enfant. Cette opinion n'est nullement ancienne. Dans le passé, on livrait les enfants à des nourrices,

à des esclaves, à des serviteurs, à des internats, à la voisine, à la rue... et l'on comptait sur la Providence, païenne ou chrétienne, pour protéger le jeune âge des dangers qui le menaçaient. C'est à l'époque contemporaine seulement que la science psychologique a recommandé la présence maternelle auprès du petit être humain pour créer autour de lui la sécurité nécessaire. Ne créons pas un nouveau mythe, laissons les mères libres de choisir leur voie.

Le mythe du travail à temps complet

Mmes Michel et Texier considèrent sans indulgence les défenseurs du travail à temps partiel, elles ont tracé un portrait peu flatté de la bourgeoise qui approuve cette manière d'emploi. Mais ignorent-elles que la notion de journées de dix, de neuf, de huit heures, que la notion de semaines de quarante-huit ou de quarante heures, n'est pas antérieure au XIXe siècle, qu'elle date de l'expansion de l'industrie ? Dans l'antiquité comme au Moyen-Age, les semaines et les jours de travail étaient fort irréguliers, ils suivaient le rythme de la demande. A Athènes, à Rome, et plus tard en Europe, les jours chômés pour fêtes religieuses obligatoires étaient devenus si nombreux qu'on faisait vraiment du travail à mi-temps et que la Révolution française dut mettre bon ordre à cet état de demi-oisiveté. Pourquoi alors vouloir nous laisser croire que l'occupation professionnelle est seule possible avec des semaines ou des jours complets ? Pourquoi la travailleuse qui ne serait pas engagée à plein temps ne saurait-elle être émancipée ?

Ne vaudrait-il pas mieux imaginer pour l'avenir, du train dont va la revendication syndicaliste que, prochainement, la semaine de travail sera réellement à mi-temps, pour chacun et chacune. Pendant le reste des heures disponibles, travailleurs et travailleuses pourront s'adonner à l'occupation de leur choix, ils auront gagné, avec le mi-temps de base — souvent un salaire de corvée — le salaire de base, minimum vital. Pendant le reste du jour ou de la semaine, ils pourront s'évader du travail à la chaîne et consacrer leur activité à une profession complémentaire qui satisfera mieux leurs goûts, leurs aptitudes, leurs aspirations.

C'est sur cette perspective, de mon cru, que je vais laisser le lecteur, perspective qui me paraît beaucoup plus attrayante que celle de Mmes Texier et Michel, qui nous proposent de nous asservir tous et toutes à la journée de temps complet.

A. W.-G.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TÉL. (039) 2 69 95

L'INFIRMIÈRE EN PSYCHIATRIE

Elle est devenue l'aide indispensable du médecin. Dans ses contacts quotidiens avec les malades, elle apprend à bien les connaître, et, par l'ergothérapie, la conversation et l'organisation de jeux et distractions, elle participe activement à leur traitement et à leur guérison. Au surplus, elle donne des soins aux allités, applique et surveille les cures de médicaments d'électrothérapie, etc.

APTITUDES REQUISES

Caractère formé, bonne santé physique et psychique, tact naturel, patience, qualités morales, compréhension d'autrui, dévouement. Bonne intelligence pratique et bonne instruction générale.

Formation nécessaire avant les études : Il est désirable, sans être essentiel, d'avoir fréquenté l'école secondaire. On demande une bonne culture générale. La connaissance des activités ménagères et d'une ou plusieurs langues étrangères sont utiles. Un cours préalable de samaritains ou un stage comme aide-infirmière est une préparation indiquée.

Ecoles : Les établissements psychiatriques et cliniques reconnus par la Société suisse de psychiatrie. En Romandie et dans la périphérie :

Berne : Maison de santé cantonale de Bellelay. **Fribourg :** Ecole cantonale fribourgeoise d'infirmières en psychiatrie, Marsens. **Genève :** Ecole d'infirmières en psychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Bel-Air. **Neuchâtel :** Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux et Maison de santé de Préfargier. **Marin. Valais :** Hôpital psychiatrique de Malévoz, Monthey. **Vaud :** Ecole cantonale vaudoise d'infirmières en psychiatrie, Prilly (Lausanne).

ÉTUDES

Age minimum : 19 ans (exceptionnellement 18 ans), (20 ans à Bellelay). **Max.** 30-32 ans.

Durée des études : 3 ans.

Programme : Théorie : Anatomie, psychologie, maladies physiques, psychiatrie, psychologie, psychopathologie, thérapie, hygiène mentale, assistance sociale, questions de droit, formation du caractère, éthique de la profession (ce plan de cours principal est complété par d'autres, selon les établissements). Pratique : Soins aux malades physiques, psychiatrie pratique et autres méthodes de traitement. Stages. Examens de diplôme de la Société suisse de psychiatrie. (Diplôme d'infirmière en psychiatrie).

Frais d'écologie, minimales et compensés par les **rétributions pendant les études** (salaire mensuel allant à Bel-Air, par ex. de 612 à 737 fr.) voire même remboursés après réussite des examens. En bref, non seulement les études sont gratuites, mais encore les élèves-infirmières sont entretenues. (A Bellelay, elles touchent 440 fr. par mois, plus en trentien complet. A Prilly (Lausanne), les salaires vont de 525 fr. à 625 fr. dont il faut déduire nourriture, logement et finance d'écologie, comme dans le canton de Genève).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Considérable, vu les soins de plus en plus différenciés, l'augmentation du nombre de malades mentaux et la diminution du nombre d'heures de travail du personnel infirmier.

Perspective d'avenir : Multiples, dans les hôpitaux, les cliniques, les établissements privés et à domicile (un contra-type a été élaboré pour la catégorie de personnel infirmier qui soigne à domicile). Les infirmières en psychiatrie peuvent également obtenir les postes intéressants de chef de division, chef d'atelier, monitrice ou infirmière-chef. Ces postes demandent le don entier d'une personnalité affirmée et bien équilibrée, qui trouvera pleine satisfaction dans le service aux malades et dans la formation et l'encouragement des jeunes collègues.

N. B. En tout temps, des cours de perfectionnement sont organisés à l'intention du personnel infirmier diplômé, avec conférences de médecins et discussions.

Avantages : Une profession utile et attachante, dans des conditions de travail agréables (la situation économique de l'infirmière s'est constamment améliorée ces dernières années. L'infirmière en psychiatrie touche un salaire correspondant à l'importance de sa tâche et conforme au coût de la vie. Dans les conditions de travail actuelles, il est tenu compte de la nécessité d'un repos et d'un délassement régulier, assurés, la plupart du temps, par des foyers accueillants permettant le chez-soi individuel).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : Semaine de 48 heures, et, souvent, semaine de cinq jours, en hôpital.

Vacances : 4 semaines par an.

Salaires : Minimum de 8400 fr. Maximum variant entre 13 000 fr. et 15 000 fr. par an. Les infirmières-chefs reçoivent un salaire dépassant ces chiffres.

Avantages sociaux : Caisse de retraite.

Enfants caractériels et réfugiés yougoslaves

Le home de Chaumont, au-dessus de Neuchâtel, abrite pour des séjours temporaires trente-cinq enfants d'âge scolaire, maintenant presque tous des caractériels, placés par le Service médico-social de la direction des écoles de Bâle. Mlle Bettina Pestalozzi, ancienne élève de l'Ecole de service social de Genève, qui a fait des stages soit au Service médico-social, soit à Chaumont même, a fait pour son travail de diplôme une enquête auprès des parents de cinquante anciens pensionnaires du home. Celle-ci a montré des contradictions entre les rapports figurant aux dossiers et les dires des parents, ce qui était d'ailleurs souvent révélateur de leur attitude vis-à-vis du placement.

Le Dr Naeff, inspecteur des écoles de Bâle-Ville qui n'avait pu être présent à la séance de présentation de ce travail, le vendredi 20 novembre, a souligné dans son rapport, en proposant l'acceptation, la valeur des conclusions auxquelles est arrivée Mlle Pestalozzi et l'intérêt de ses suggestions pour son service et la direction du home : mieux orienter les parents sur les vrais motifs du placement et la durée probable du séjour, trouver un moyen de diminuer les changements trop fréquents du corps enseignant, organiser parfois à Chaumont de petites fêtes qui faciliteraient le contact avec les parents et, dans le même but, organiser des réunions de parents à Bâle même.

La seconde partie de la séance était consacrée à la présentation du travail de Mme Ziegler-Zenke sur les réfugiés yougoslaves en Suisse. Travail très complet expliquant quelles circonstances ont motivé l'arrivée en Suisse, de 1941 à aujourd'hui, de différentes catégories de Yougoslaves, lesquels peuvent prétendre au droit d'asile au titre de réfugiés politiques et lesquels arrivent, avec ou sans papiers valables, pour des motifs économiques. Mme Ziegler a illustré son exposé de deux cas typiques dont elle a eu connaissance au cours de son stage à la Section suisse du Service social international.

En fait, il est souvent difficile de distinguer dans la pratique entre « réfugié politique » et « réfugié économique ». L'emploi de ce dernier terme a suscité une discussion à laquelle ont pris part des fonctionnaires du Haut commissariat pour les réfugiés et des représentants du Service social international et de Caritas. Tous ont félicité Mme Ziegler pour son travail, dont le professeur Paul Ladame, qui l'avait dirigé, a aussi loué la qualité de la rédaction.

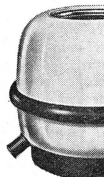
Ces deux étudiantes ont reçu de la directrice, Mlle M.-L. Comaz, le diplôme d'assistante sociale qu'elles avaient si justement mérité.

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou table pour baignoire, etc.

Fr. 186.— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S.A., URDORF-ZÜRICH



Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrazzani 5
Tél. 86 54 89

Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel

Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80